Accessions
159. 820

Shelf No.
XG3656.10

Barton Library.

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

SEULE RESSOURCE
DE LA FRANCE.

Nous Membres des trois Ordres de l'Etat, véritables Représentans de la Nation:

Considérant l'abîme affreux dans lequel la France est plongée, et la nécessité pressante de s'opposer à sa ruine entière :

Considérant que la source de ses maux est dans la corruption de cent vingt Députés aux Etats-Généraux, Chefs ou Instigateurs des diverses factions, qui cherchent à établir leur fortune sur les malheurs publics :

Considérant que le premier effet de leur maligne influence a été de convertir les Etats-Généraux libres, en une Assemblée inconstitutionnelle, et privée de liberté dans les suffrages :

Que donnant un libre cours à leur scélératesse, et fertiles en moyens violens ou insidieux, pour faire des prosélytes ou réduire au silence les Citoyens bien intentionnés; forts au-dedans d'une galerie séditieuse,

sûrs au-dehors d'une populace féroce, violant le sceau des lettres, fermant les imprimeries à tout autre parti que le leur, employant les écrits incendiaires, les libelles diffamatoires, la séduction, la terreur, les proscriptions. . . . . ils ont épuisé le génie du crime pour dominer l'Assemblée, maîtriser l'opinion publique, et la rendre exécutrice de leurs volontés barbares :

Considérant que le premier usage qu'a fait de ses pouvoirs l'Assemblée, soi-disant Nationale, et ainsi subjugée, a été de méconnoître l'autorité de ses Commettans, et de repousser avec mépris la volonté générale de la Nation, pour y substituer une volonté particulière :

Que brisant tous les liens de la société, se jouant de la fortune, de la vie et de l'honneur des Citoyens, elle a énervé le pouvoir exécutif, ou plutôt l'a usurpé en entier, pour mieux assurer son empire :

Que vouée entièrement aux Capitalistes, elle a sacrifié sans pudeur les provinces, pour assouvir l'insatiable cupidité de ces vampires de l'Etat :

Qu'au moment où les Citoyens se disputent à qui du plus généreux dévouement, elle a

créé des privilèges pour ces fonds usuraires, frappés d'un anathême politique et civil :

Considérant qu'à l'instant même où cette Assemblée déclaroit froidement les droits de l'homme, elle outrageoit l'humanité, et faisoit immoler de nombreuses victimes :

Qu'en trompant le Peuple par l'espoir de la liberté, elle a tout asservi, tout enchaîné :

Que, par une longue suite de scènes atroces, dont les périodes ont été calculées, elle a préparé la captivé de son Roi : qu'en le faisant conduire dans la capitale, par un raffinement de cruauté, elle lui a donné pour cortège une populace effrénée, qui portoit en triomphe les têtes sanglantes de Serviteurs fidèles, et victimes de leur devoir :

Qu'après avoir mis impérieusement son Roi dans les fers, elle lui fait déclarer qu'il est venu librement à Paris, et le force journellement à sanctionner des décrets, qui ne laissent d'espoir que dans l'impossibilité de leur exécution :

Considérant qu'avant toutes ces scènes de carnage et d'horreur, les Auteurs de ces perfides trames, justement effrayés des suites des attentats qu'ils méditoient, ne se rassurèrent que lorsque leur génie malfai-

sant leur suggéra de faire décréter qu'aucune Puissance n'auroit droit de sévir contr'eux.

Considérant enfin qu'impatiens de consommer leurs crimes, et pour assurer leur despotisme, non-seulement ils ont contesté à leurs Commettans le droit de les juger, mais que leur audace vient de s'accroître au point de leur défendre de s'assembler.

Ordonnons à nos Députés de se retirer sur-le-champ de l'Assemblée prétendue Nationale, désavouons ses décrets, et acceptons purement et simplement la Déclaration du Roi, du 23 Juin, avec la confiance que Sa Majesté aura égard aux représentations qui lui seront faites dans un temps plus calme, sur les articles qui pourroient être susceptibles de quelques modifications.